



Puis-je refuser une succession de mon "ex"-époux?

Par **MARY29**, le **30/01/2008** à **22:46**

bonjour,

J'étais séparé depuis janvier 2007 de mon époux. Une procédure de divorce " a l'amiable" avait été entamé, sans succès (aucun papier signé). Mon mari est décédé en novembre 2007; je suis devenue veuve, maman d'une petite fille de 4 ans.

Quelles sont les démarches a effectuer pour "refuser" la succession(dettes).

Comment puis je officialiser notre séparation et retrouver par exemple mon nom de jeune fille auprès des différents organismes.

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **MARY29**, le **16/02/2008** à **19:23**

Personne ne peut m'aider ? J'ai écrit une lettre au TGI de mon domicile (différent du TGI du lieu d'habitation de mon ex-conjoint) mais personne ne m'a répondu à ce jour.

Je suis un peu perdu dans les démarches. Merci.